



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 884

Texte de la question

M. Marc Dolez s'inquiète auprès de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé de lui indiquer les réflexions que lui inspire les récentes propositions de la fédération hospitalière de France pour mettre en place un véritable service public de la santé.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé partage l'ambition de restaurer un service public hospitalier moderne, à hauteur des enjeux de la santé publique du 21^e siècle, qui réponde aux attentes des malades et au sein duquel les compétences et l'engagement des professionnels seront pleinement reconnus. L'hôpital remplit en effet de nombreuses missions spécifiques. Il forme les professionnels de santé et est au coeur du processus de recherche. Il porte de nombreuses innovations thérapeutiques. L'hôpital accueille 24 h/24 h et 7 jours/7 jours, soigne les publics en difficulté, et assure le suivi des pathologies lourdes. Toutes ces missions doivent être pleinement reconnues. La loi « hôpital, patients, santé et territoires » (HPST) avait supprimé les dispositions relatives au service public hospitalier, provoquant ainsi dans l'ensemble de la communauté hospitalière le sentiment qu'il y avait une atteinte à l'encontre des valeurs fondatrices du service public. Une notion modernisée du service public hospitalier sera introduite dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, et viendra compléter l'actuel régime d'attribution des missions de service public (basée sur la satisfaction maximale des besoins de la population et dont le régime d'attribution permet de se prémunir contre toute situation de carence notamment de permanence des soins). Dès cette année, dans la perspective de cette future réaffirmation et via le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, il sera mis un terme à la convergence tarifaire. Cette mesure constitue la première étape de la réintroduction de la notion de service public hospitalier. Il est en effet nécessaire de prendre en compte le fait que les secteurs public et privé remplissent des fonctions différentes bien que complémentaires. A ce titre, les secteurs publics et privés à but non lucratif sont garants d'une accessibilité financière qui est une composante du service public hospitalier. Pour atteindre cet objectif, la ministre a fait appel à monsieur Edouard Couty pour piloter une grande concertation avec les professionnels dans le cadre du « pacte de confiance pour l'hôpital ».

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 884

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4349

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7147